

4 Les commissions

7 Budget 2014

n°100
MAI
2014

le magazine municipal des Montois

Saint-Jean de Monts



Installation
du Conseil
municipal



LORS DES RÉCENTES ÉLECTIONS MUNICIPALES, VOUS AVEZ MANIFESTÉ VOTRE ADHÉSION massive aux actions et aux réalisations du mandat écoulé et nous vous en remercions vivement. Nous sommes conscients du devoir que nous confère ce résultat et, comme par le passé, nous saurons être dignes de votre confiance.

L'intérêt général continuera à guider nos initiatives et dans les prochaines semaines les commissions municipales de travail vont se réunir.

Le dossier du centre-ville progresse. Dans le cadre de la démocratie participative, nous vous soumettrons prochainement divers projets.

L'évolution de notre station vers une ville balnéaire se poursuit avec la résidentialisation et la Plateforme Régionale d'Innovation tourisme (PRI).

Les premiers chiffres liés à la fréquentation d'avant-saison pour avril et début mai laissent augurer d'un printemps de bonne qualité. Les premières animations ont été très appréciées.

Notre souhait est de permettre à Saint-Jean-de-Monts d'être toujours plus attractif et plus accueillant.

Chacune et chacun d'entre vous doivent y trouver leur place pour pouvoir bénéficier des atouts de notre cadre de vie et de nos équipements.

Bonne saison aux uns et bonnes vacances aux autres.

André Ricolleau
Maire de Saint-Jean-de-Monts

Directeur de la publication : André Ricolleau • **Crédits photos :** Fred Lambert, Carole Funck • **Rédactrice en chef :** Carole Funck • **Conception :** LE square 24 • **Impression :** Novéprint 12 rue Paul Doumer BP 194 - 85005 La-Roche-sur-Yon Cedex • **Contact :** Ville de Saint-Jean-de-Monts, Service communication 18, rue de la Plage - BP 706 - 85167 Saint-Jean-de-Monts Cedex - Tél. : 02 51 59 97 00 • Fax : 02 51 59 39 83 - Courriel : contact@mairie-saintjeandemonts.fr • www.saintjeandemonts.fr • Magazine imprimé en encres végétales et sur papier issu de forêts durablement gérées. Dépôt légal : 2^e trimestre 2014. Tirage à 5 800 exemplaires.



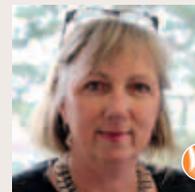
élus de la majorité



Le Maire

André RICOLLEAU
Maire, Conseiller général
Président de la
Communauté de Communes
Océan Marais de Monts

Les adjoints



Véronique LAUNAY
1^{re} Adjointe au Maire
enfance-jeunesse,
vie scolaire et culture



Miguel CHARRIER
2^e Adjoint au Maire
développement
économique
et touristique



**Marie-Claire
BRETHER-CHAILLOU**
3^e Adjointe au Maire
affaires sociales



Jean-Yves GABORIT
4^e Adjoint au Maire
urbanisme, aménagement
du territoire, voirie rurale,
marchés publics et
délégations de service public
5^e Vice-président de la C.D.C.



Nicole PLESSIS
5^e Adjointe au Maire
marchés, droits de
place, plages



Bruno LEROY
6^e Adjoint au Maire
environnement,
qualité de vie et
citoyenneté



Nadine PONTREAU
7^e Adjointe au Maire
accessibilité et handicap



Marc GUYON
8^e Adjoint au Maire
sports, vie associative

Conseil municipal - 2014-2020

À Saint-Jean-de-Monts, le Conseil municipal est composé de 29 conseillers. Le renouvellement du Conseil municipal a eu lieu le 23 mars 2014 (1^{er} tour des élections municipales). Le samedi 29 mars 2014, les élus se sont réunis lors de la première séance du Conseil municipal afin d'élire le Maire et ses adjoints. Pour la première fois en mars 2014, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel dans le cadre des élections municipales. Les représentants de la Commune au sein de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts sont au nombre de 12.

 Conseiller(ère) communautaire

Les conseillers



Michel ALLEGRET
Conseiller municipal
délégué
sécurité ERP, voirie urbaine,
associations patriotiques



Gérard MILCEDEAU
Conseiller municipal
délégué
affaires financières
et budgétaires



Jacky BETHUS
Conseiller municipal
délégué
bâtiments



Michel COURANT
Conseiller municipal
délégué
matériel roulant



Dominique PELLOQUIN
Conseiller municipal
délégué
matériel roulant



Grégory JOLIVET
Conseiller municipal
délégué
développement
numérique



Mireille RICOLLEAU
Conseillère municipale



Marie BERNABEN
Conseillère municipale



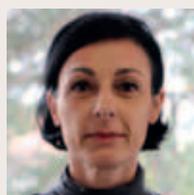
Sophie GUILLONEAU
Conseillère municipale



Valérie JOSLAIN
Conseillère municipale



Annie LE BIAVANT
Conseillère municipale



Astrid CHEVALIER
Conseillère municipale



Lydie RABALLAND
Conseillère municipale



Sébastien BARREAU
Conseiller municipal



Virginie BERTRAND
Conseillère municipale

élus de l'opposition



Karine BOURGEAIS
Conseillère municipale



Eric BRONDY
Conseiller municipal



Yves MATHIAS
Conseiller municipal



Mireille GLORION
Conseillère municipale



Yoann SEGNERIN
Conseiller municipal
entré au Conseil municipal
le 25 avril 2014

Commissions

AFIN DE FACILITER LA MISSION TRÈS LARGE DU CONSEIL MUNICIPAL

appelé à « régler par ses délibérations les affaires de la Commune », il a été décidé lors de la réunion du 25 avril 2014 de créer 13 commissions sectorielles, à caractère permanent, ainsi que 3 commissions dont la création est rendue obligatoire par un texte législatif ou réglementaire. Conformément aux Code général des

collectivités territoriales, les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par le maire, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le maire est président de droit des commissions. Mais pour simplifier le fonctionnement, les commissions se dotent d'un (ou plusieurs) vice-président (un adjoint ou un conseiller délégué). La composition des différentes commis-

sions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Conformément à la loi, un siège est réservé à l'opposition municipale dans chaque commission. Le groupe d'opposition n'ayant pas désigné d'élus dans chaque commission ; certaines commissions ne compteront que 6 membres au lieu de 7.

Commissions communales permanentes



commission action sociale et solidarité

Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU
Véronique LAUNAY
Sophie GUILLONNEAU
Mireille RICOLLEAU
Nadine PONTREAU
Bruno LEROY



commission de la culture

Véronique LAUNAY
Miguel CHARRIER
Bruno LEROY
Marie BERNABEN
Astrid CHEVALIER
Mireille RICOLLEAU



commission des bâtiments communaux

Jacky BETHUS
Lydie RABALLAND
Michel ALLEGRET
Virginie BERTRAND
Jean-Yves GABORIT
Marc GUYON



commission pour le développement économique et touristique

Miguel CHARRIER
Sébastien BARREAU
Grégory JOLIVET
Nadine PONTREAU
Mireille RICOLLEAU
Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU
Mireille GLORION



commission enfance-jeunesse-affaires scolaires

Véronique LAUNAY
Marie BERNABEN
Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU
Valérie JOSLAIN
Bruno LEROY
Annie LE BIAVANT



commission environnement-cadre de vie

Bruno LEROY
Virginie BERTRAND
Jean-Yves GABORIT
Marie BERNABEN
Astrid CHEVALIER
Lydie RABALLAND
Yoann SEGNERIN



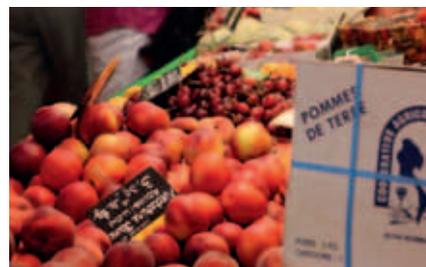
commission des finances

Gérard MILCENDEAU
Miguel CHARRIER
Véronique LAUNAY
Grégory JOLIVET
Marc GUYON
Astrid CHEVALIER
Yves MATHIAS



commission pour le développement numérique

Grégory JOLIVET
Virginie BERTRAND
Miguel CHARRIER
Gérard MILCENDEAU
Nadine PONTREAU
Astrid CHEVALIER
Eric BRONDY



commission des marchés

Nicole PLESSIS
Mireille RICOLLEAU
Véronique LAUNAY
Bruno LEROY
Sophie GUILLONNEAU
Miguel CHARRIER



commission du matériel roulant

Michel COURANT
Dominique PELLOQUIN
Véronique LAUNAY
Jean-Yves GABORIT
Michel ALLEGRET
Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU



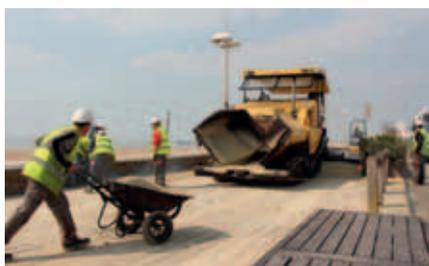
commission des plages

Nicole PLESSIS
Sébastien BARREAU
Annie LE BIAVANT
Mireille RICOLLEAU
Miguel CHARRIER
Virginie BERTRAND
Karine BOURGEOIS



commission des sports et de la vie associative

Marc GUYON
Dominique PELLOQUIN
Annie LE BIAVANT
Michel COURANT
Virginie BERTRAND
Valérie JOSLAIN
Eric BRONDY



commission de la voirie

Michel ALLEGRET
Jean-Yves GABORIT
Sophie GUILLONNEAU
Dominique PELLOQUIN
Jacky BETHUS
Virginie BERTRAND

Commissions prévues par des textes particuliers

commission d'appel d'offres
(article 22 du Code des marchés publics)
et commission des marchés à procédure adaptée (issue de l'article 26 du Code des marchés publics)

- Président : **le Maire**
- Président suppléant : **Jean-Yves GABORIT**
- Titulaires : **Sébastien BARREAU, Lydie RABALLAND, Jacky BETHUS, Nicole PLESSIS, Yves MATHIAS**
- Suppléants : **Michel ALLEGRET, Marie BERNABEN, Mireille RICOLLEAU, Marc GUYON, Mireille GLORION**

commission délégations de service public
(article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales)

- Président : **le Maire**
- Président suppléant : **Gérard MILCENDEAU**
- Titulaires : **Véronique LAUNAY, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Michel COURANT, Michel ALLEGRET**
- Suppléants : **Sébastien BARREAU, Miguel CHARRIER, Grégory JOLIVET, Nicole PLESSIS**

Représentations du Conseil municipal au sein de divers organismes

Le Conseil municipal a désigné certains de ses membres pour représenter la Commune au sein de divers organismes. La plupart sont des Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) ou des syndicats mixtes (structures publiques regroupant des collectivités territoriales de différents niveaux : communes, département, EPCI...) mais également des organismes de diverses natures juridiques. Il s'agit principalement des organismes suivants :

- Conseil d'administration de la SEML*
- Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer
- Conseils des écoles
- Syndicat « Vendée des îles »
- Comité Territorial de l'Energie de Beauvoir-sur-Mer (SYDEV)
- Diverses associations à vocation sociale (ADMR, AMAD, ESNOV, Repas Domicile Service...)
- EHPAD* (Conseils d'administration, Conseils de vie sociale)
- * SEML : Société d'Economie Mixte Locale
- Syndicat à vocation simple pour l'épuration des Soixante Bornes (SIVOS)
- EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- Syndicat Intercommunal de lutte contre la chenille processionnaire



SIVOS des 60 bornes

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du Conseil municipal, l'opposition dispose d'un espace d'expression dans le magazine municipal. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas la position de l'institution communale. De même, les fautes d'orthographe ou de syntaxe ne font pas l'objet de corrections.

ESPACE RÉSERVÉ À L'EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

LE GROUPE UDCI MONTOIS (Groupe d'Union de la Droite du Centre et des Indépendants Montois)

Après trois conseils municipaux, nous constatons avec regret le peu d'échanges entre les élus de la majorité. Toujours le même rituel sur les sujets abordés... Pas de questions !

Est-ce un manque de curiosité ou une nouvelle manière d'être responsable vis à vis des Montois. Heureusement le Groupe UDCI Montois (Groupe d'Union de la Droite du Centre et des Indépendants Montois) est bien là, des questions pertinentes, qui interpellent et ne reçoivent pas les réponses attendues.

Les cigales continuent de chanter, et pourtant !

Plus de 44 M€ de dettes à fin 2013, avouées en conseil le 25 avril. Soit plus de 20 années de remboursement pour notre ville. Un budget 2014 marqué par des annonces d'emprunts pour 9 700 000€ dont plus de 5 M€ pour couvrir les résultats antérieurs.

Et qui va encore payer ! + 2,89 % sur les taux des taxes locales pour 2014.

A votre bon cœur cher contribuables.

Budget voté par la majorité et rejeté par le Groupe UDCI.

Il est vrai que Mr le Maire a déclaré que cela ne représentait que quelques € par mois pour les familles montoises.

Nous vous invitons à lui faire savoir les écarts réels de nos impôts 2014 par rapport à 2013.

Nous avons demandé une analyse financière des comptes par le Trésorier Payeur et nous reviendrons sur les suites données à cette demande qui aura le mérite de clarifier les choses.

Vous avez dit Démocratie ! Le Maire a refusé notre identité à savoir Groupe UDCI Montois.

C'est pourtant sous celle-ci que vous retrouverez les infos sur www.udcimontois.pro

Budget 2014

Le vote du budget est une phase essentielle de la gestion de la commune. Reflet financier des actions et projets décidés par le Conseil municipal, il constitue l'acte politique majeur qui consiste notamment à prévoir et autoriser dépenses et recettes pour une année civile.

Présenté par le Maire de la Commune, il doit réglementairement être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année qui l'intéresse, voire le 30 avril lors du renouvellement des conseils municipaux, ce qui était le cas cette année 2014.

En ce qui concerne notre Commune, après avoir organisé un débat d'orientation budgétaire le 17 avril, le Conseil municipal a adopté lors de sa séance du 25 avril dernier le budget 2014, pour un **montant**

global de 40,805 millions d'euros (hors opérations d'ordre comptable et reversement fiscal FNGIR*) : 34,365 millions d'euros pour le budget principal, auxquels s'ajoutent 6,440 millions d'euros relatifs au service d'assainissement collectif, dont la comptabilité doit être individualisée en budget annexe.

(*) FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources créé lors de la réforme fiscale 2010 de la taxe professionnelle

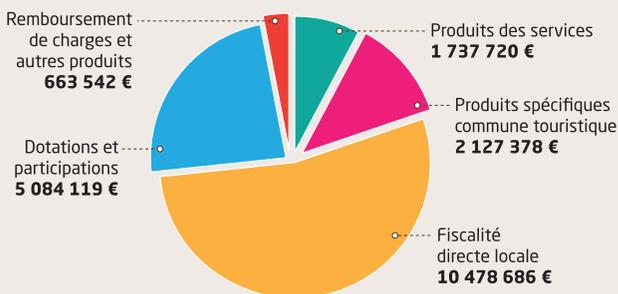
Chaque budget est divisé en deux parties :

le budget principal

• LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Des recettes fiscales (dont essentiellement le produit de la fiscalité directe locale), des dotations versées par l'État, des subventions ou participations reçues d'autres collectivités ou organismes, du produit généré par les services et du remboursement de charges et divers autres produits de gestion courante (Cf. graphe ci-dessous).

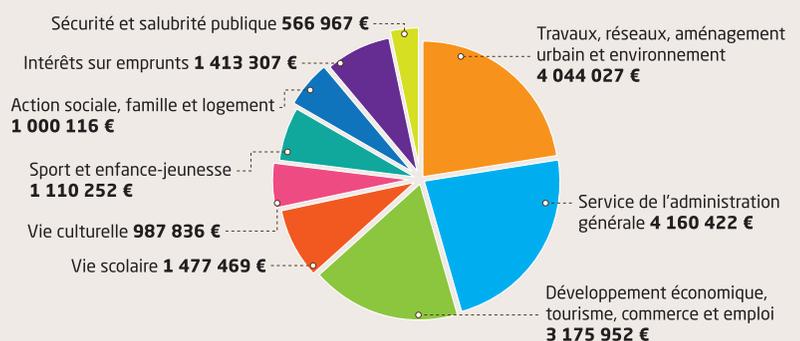
Total recettes fonctionnement
hors op. d'ordre comptable et FNGIR
20 091 445 €



L'épargne brute dégagée entre les recettes et dépenses de fonctionnement permet d'autofinancer la deuxième partie du budget :

• **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**, dans laquelle figure le remboursement du capital de la dette et les opérations d'équipement présentées en page suivante.

Total dépenses fonctionnement hors op. d'ordre comptable et FNGIR
17 936 348 €



Des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par le Conseil municipal, des charges de personnel, des contributions aux organismes extérieurs (Service Départemental Incendie et Secours), des subventions versées (associations et SEM Loisirs) et des intérêts sur emprunts - Cf. graphe ci-dessus : répartition des dépenses de fonctionnement par secteur d'activité.

le budget annexe de l'assainissement collectif

En ce qui concerne le budget annexe de l'assainissement collectif – Service dit « à caractère industriel et commercial », il est composé de :

La section d'exploitation dont la principale recette est la redevance assainissement (environ 1,7 M€) qui est utilisée pour couvrir la participation au

traitement des effluents et les charges courantes (environ 1 M€), l'écart constituant l'autofinancement (0,7 M€) de :

La section d'investissement, dans laquelle figurent le remboursement du capital de la dette (0,09 M€) et les travaux d'extension ou de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif.

2014-2020

La continuité d'une action pour une ville forte et solidaire



1/ LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE

La démarche de démocratie participative initiée en 2011 avec des ateliers citoyens, a permis aux participants d'exprimer leur vision de Saint-Jean-de-Monts à l'horizon 2030 à partir d'un diagnostic partagé. La rédaction du cahier de prescriptions constitue la base du projet de rénovation du centre-ville. L'enveloppe budgétaire consacrée aux travaux est de 4 millions d'euros, répartie sur 5 exercices. Le projet définitif sera soumis au Conseil municipal au début de l'été 2014.

2/ LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Plusieurs projets en cours démontrent l'engagement de la commune et des acteurs concernés pour accueillir dans les meilleures conditions la population, qu'il s'agisse de jeunes ménages ou de personnes âgées...



> **Logements locatifs, location-accession, parcelles libres de constructeur.**

L'accès au logement pour tous, la recherche d'une mixité sociale et la volonté d'offrir la possibilité à tous de pouvoir s'installer à Saint-Jean-de-

Monts restent une priorité. La Ville a pris l'initiative de créer et de promouvoir par l'intermédiaire de la SEM ORYON deux opérations en cours :

L'opération des Prêles dans le quartier du Vasais qui offre 22 logements locatifs sociaux et 8 logements en location-accession.

Le programme de la Métairie qui offre une 1^{re} tranche de 22 parcelles libres de constructeur pour de la résidence principale (entre la rue des Sables et la RD 38 bis).

> **Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Ehpad)**

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes âgées, les deux établissements subissent de profondes transformations.



L'Ehpad de la Forêt (géré par le CCAS) : reconstruction d'un bâtiment avec des logements de qualité et des espaces répondant aux exigences actuelles d'accessibilité (subvention communale : 151 200 €).



L'Ehpad Ernest Guérin (établissement médico-social public hospitalier) : un programme de réhabilitation du bâtiment existant et extension de la capacité d'accueil pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées (subvention communale : 261 970 €).



3/ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le parc d'activité du Clousis qui accueille d'ores et déjà près de 500 emplois est presque totalement occupé. Afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, la Ville a prévu dans le Plan Local d'Urbanisme de créer une nouvelle zone économique, « Le Clousis II », au nord de la nouvelle voie Saint-Jean-de-Monts / Challans (1,750 millions d'euros).

4/ LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Le bâtiment sera remis aux normes d'accessibilité et d'isolation. Les fonctionnalités seront essentiellement revues et améliorées, notamment en matière d'accueil du public. Les travaux s'organisent en tranches afin de permettre l'accès au service public. La première tranche achevée en mars dernier concernait la salle du Conseil municipal et la salle des mariages (coût global : 1,8 millions d'euros).

